



<p>Cabinet Mission défense</p> <p>78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p>	<p>Note de service</p> <p>CAB/MD/2014-977</p> <p>09/12/2014</p>
---	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 2

Objet : Cycle de formation 2015- 2016 IHEDN

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
Administration Centrale – DGPAAT, bureau de l'Union européenne,
Etablissements d'enseignement supérieur
Etablissements publics-Offices
Délégués de zone de défense et de sécurité

Résumé : Cycle de formation 2015- 2016 - 68ème session nationale de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN) « Politiques de défense » et de la 52ème session nationale « Armement et économie de défense ».

L'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) sous tutelle du Premier Ministre a notamment pour mission de renforcer le lien entre hauts responsables de différents horizons, sur les enjeux de sécurité nationale et de protection des intérêts fondamentaux de la Nation dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la politique étrangère.

Il est important que le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt y soit représenté. Les informations et les dossiers de candidature sont accessibles sur le site internet www.ihedn.fr.

Les dossiers de candidature devront être déposés à l'IHEDN **avant le 27 février 2015** et une copie adressée à la mission de défense du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 78 rue de Varenne – 75349 Paris 07 SP, à l'attention de Mme Jacqueline Raffeau, chargée des affaires générales, tél : 01.49.55.54.37 – mail : jacqueline.raffeau@agriculture.gouv.fr.

Le Haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité

Thierry COTON

Objectifs

- Approfondir en commun les connaissances des questions de défense.
- Appréhender les questions de défense dans le cadre de l'étude des relations internationales.
- Former aux enjeux de la mondialisation dans la perspective du concept de sécurité nationale.
- Stimuler l'ouverture d'esprit grâce à la diversité du recrutement et à la variété des activités proposées.
- Proposer une approche pragmatique des processus de prise de décision ou de gestion de crise.

Public

Une centaine d'auditeurs, d'au moins 35 ans, répartis en quatre catégories socioprofessionnelles

- Officiers des trois armées, de la Gendarmerie nationale, du Service de santé des armées et de la Direction générale de l'armement, qui sont parallèlement, pour la majorité, auditeurs du Centre des hautes études militaires
- Hauts fonctionnaires civils
- Personnalités représentatives des différents secteurs du monde économique
- Personnalités issues du monde politique, de la presse, des syndicats

La session nationale intègre des auditeurs étrangers, en majorité en provenance de l'Union européenne, mais aussi des pays avec lesquels la France entretient un partenariat stratégique.

Contenu pédagogique

La pédagogie, à vocation pratique et concrète, s'organise selon quatre axes

Phase I (septembre-mi-janvier) consiste en une mise à niveau des connaissances par des conférences et des visites en France (sites militaires et industriels), ainsi que des regards croisés et des partages d'expériences, qui trouvent un terrain d'expression privilégié lors des tables rondes et au sein des comités d'études. Cette première phase s'achève par une mission à Djibouti, pour appréhender les enjeux stratégiques de la Corne de l'Afrique, ainsi que la dimension interarmées d'une opération.

Phase II (mi-janvier-mars) vise un approfondissement et une ouverture à l'international, avec des problématiques bilatérales et multilatérales, qui seront notamment illustrées, sur le terrain, par des missions d'étude en Europe.

Phase III (avril-mai) a pour objectif principal la mise en application des phases précédentes du programme, avec notamment les missions "Monde" dans des régions d'intérêt (Chine et Corée). Elle comprend également un exercice de mise en situation avec prise de décisions, de gestion de crise et de communication, dans un environnement stratégique complexe, afin de permettre aux auditeurs d'appréhender le processus décisionnel français et les leviers d'action mobilisables.

Phase IV (mai-juin) traite plus spécifiquement de l'industrie de l'armement avec l'objectif de sensibiliser les auditeurs aux problématiques capacitaires et industrielles de défense, au regard des contraintes budgétaires, liées à la tenue de la loi de programmation militaire (LPM). Cette séquence s'achève par la restitution des travaux conduits en comités d'études pendant toute l'année, à partir du thème général (2014/2015) : "La guerre demeure-t-elle la poursuite de la politique par d'autres moyens, ou doit elle être désormais considérée comme l'échec du politique ?".

Déroulement

La session nationale "Politique de défense" se déroule à Paris, à l'École militaire, de septembre à juin. Les travaux et conférences ont lieu la journée du vendredi et le samedi matin.

Les règles de fonctionnement de cette session fixent le volume des activités à environ 55 journées d'études et de visites ou de missions en France ou à l'étranger, dont Bruxelles, pour comprendre les missions de l'Otan et les enjeux de l'Union européenne.

Point de contact (Inscription/Recrutement)

Secrétaire général de l'IHEDN : préfet Joël Bouchité

Assistante : Florence André

Tél. 01 44 42 47 06 – Fax : 01 44 42 31 87 – florence.andre@ihedn.fr

PREMIER MINISTRE



Institut des hautes études de défense nationale

CANDIDATURE

"Politique de défense"

68^e session nationale : cycle 2015-2016

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 27 février 2015

Le dossier de candidature comprend

- Fiche de candidature (ci-dessous)
- Engagement d'assiduité (ci-dessous)
- Engagement de prise en charge et de règlement des frais d'inscription (ci-dessous)
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- 1 photo d'identité (format 3, 5 cm x 4, 5 cm)
- 1 photo d'identité (version électronique)
- 1 certificat de sécurité ou
- 1 dossier de demande d'habilitation composé d'une notice individuelle en trois exemplaires et de trois photos d'identité

Téléchargeable sur le site de l'Institut (www.ihedn.fr) dans la rubrique "s'inscrire à une formation"

Seuls les dossiers complets seront examinés

Les dossiers sont à retourner à l'adresse suivante

Inscription aux sessions nationales
Secrétariat de M. Joël BOUCHITE
Préfet, secrétaire général de l'IHEDN
1, place Joffre – 75700 PARIS 07 SP

Contact

Florence ANDRÉ

Assistante

Tél. 01 44 42 47 06 - Fax 01 44 42 31 87- Courriel : florence.andre@ihedn.fr



FICHE DE CANDIDATURE

PHOTO

ÉTAT CIVIL

Nom :
Prénom(s) :
Né(e) le :
Lieu de naissance (ville et pays) :
Adresse personnelle :
.....
Code postal : Ville :
Téléphone portable : Téléphone personnel :
Courriel :
Situation de famille : Nombre d'enfant (s) :
Carte nationale d'identité n° : délivrée le :
à : par :
Passport n° : délivré le :
à par : valide jusqu'au :

PROFESSION

Secteur d'activité : Fonction publique (État / hospitalière / territoriale) Privé

Fonction actuelle (précise)

.....
.....
.....

Adresse professionnelle :

Ministère / Entreprise / Organisme employeur :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Diplôme(s) et formation(s)

.....
.....

Langue(s) étrangère(s)

Le niveau d'anglais doit permettre la compréhension et la conversation courante.

1^{ère} langue : courant moyen faible

2^e langue : courant moyen faible

Autre : courant moyen faible

FONCTION ÉLECTIVE ET ASSOCIATIVE

Nature :

Lieu d'exercice du mandat électoral :

Vie associative :

Responsabilité(s) exercée(s) :

SITUATION MILITAIRE

Service national

Réserve

Exempté

Réformé

HABILITATION

Le candidat est-il habilité à accéder aux informations classifiées de défense ? (niveau confidentiel)

Oui Référence de la décision d'habilitation (joindre une attestation).....

Non

Dans la négative, l'employeur a-t-il engagé une demande d'habilitation ? Oui Non

Si l'employeur n'a pas engagé de demande, celle-ci sera entreprise par l'IHEDN.

Le candidat fournira, à cet effet :

- une **notice individuelle** de sécurité, renseignée intégralement, établie en **trois exemplaires** (un original et deux photocopies), datés et **revêtus de la signature originale** du candidat,

- **trois photographies d'identité originales** (non scannées), identiques et récentes (moins d'un an).

VOTRE CANDIDATURE

S'agit-il de votre

1^{ère} candidature ?

Renouvellement de candidature ?^e candidature

Quelle session ? :

Votre démarche est-elle

Personnelle ?

Professionnelle ?

Les deux ?

Avez-vous déjà participé à une formation de l'IHEDN ?

Oui

Non

Si oui, laquelle ? :

Comment avez-vous pris connaissance des formations de l'IHEDN ?

Par la presse, précisez :

Par Internet

Par l'une de nos conférences publiques « Lundis de l'IHedn »

Par le site IHEDN

Par la hiérarchie de l'entreprise / institution

Par un(e) ancien(ne) participant(e) à l'une des formations de l'IHEDN / Nom :

Autre / Précisez :

Comment avez-vous été sensibilisé aux questions de défense et de sécurité ?

.....
.....
.....
.....
.....



ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE DES DROITS D'INSCRIPTION

(à remplir obligatoirement)

Entité assurant le financement de la formation

Ministère / Entreprise / Organisme employeur / Organisme financeur (AFDAS, AGEFOS...) :

.....
.....

Le candidat lui-même (autofinancement) :

Adresse :

.....

Coordonnées (tél., courriel) :

Service prenant en charge les droits d'inscription (service payeur)

Intitulé :

Adresse :

.....

Coordonnées (Tél., courriel) :

Coordonnées de la personne à qui sera adressée la facture

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Coordonnées (Tél., courriel) :

Personne ayant qualité pour engager la prise en charge financière et régler les droits d'inscription

Je, soussigné(e),

agissant en qualité de

m'engage à prendre en charge et régler les droits d'inscription à la 68^e session nationale "Politique de
défense" de l'IHEDN, d'un montant de (*en toutes lettres*) dès l'acceptation de
la candidature de M. /Mme (*prénom nom*)

Fait à.....le.....

Signature (et cachet de l'organisme)

Les droits d'inscription sont fixés comme suit, selon le statut de l'auditeur ou la qualité de son employeur :

- Entreprises et établissements publics de plus de 10 000 salariés	15 000 €
- Entreprises et établissements publics de 1 000 à 10 000 salariés, grands groupes de presse et de médias	10 000 €
- Entreprises et établissements publics de 250 à 1 000 salariés	7 000 €
- Entreprises et établissements publics de moins de 250 salariés (dont professions libérales)	3 500 €
- Les trois fonctions publiques, les élus nationaux et locaux, les chambres consulaires, les diplomates et les militaires (hors CHEM) étrangers	3 500 €
- Associations et organisations professionnelles	3 500 €
- Journalistes <i>indépendants</i> et presse locale	3 500 €
- Représentants des cultes et syndicats	1 000 €

L'IHEDN prend en charge les auditeurs, à partir de l'École militaire, pour tous les déplacements et missions d'étude.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré

**Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés
dans le mois qui suit le début de la formation.**

Toute session débutée est due dans son intégralité.

Nota :

- La contribution aux droits d'inscription peut être prise sur les crédits de formation ;
- Sur demande de l'employeur ou du candidat, une convention de formation professionnelle pourra être établie ;
- Les organismes travaillant sur bons de commande devront l'adresser à l'Institut dès parution de l'arrêté du Premier ministre portant désignation des auditeurs ;
- En cas d'appel à un organisme extérieur (AFDAS, AGEFOS...) pour le financement, le contrat de prestation de service devra être adressé à l'IHEDN dès l'accord conclu.



PREMIER MINISTRE

"Armement et économie de défense" Session nationale



Objectifs

- Assurer aux auditeurs une meilleure compréhension des problématiques actuelles de la défense et notamment de sa composante armement et économie de défense.
- Promouvoir une réflexion en commun entre les auditeurs grâce à la confrontation de leurs expériences et de leurs différents milieux professionnels.
- Stimuler l'ouverture d'esprit grâce à la diversité du recrutement et à la variété des activités proposées.

Public

Chaque session réunit environ une cinquantaine d'auditeurs, d'au moins 35 ans. Ce sont tous des cadres à haut potentiel, avec une répartition sensiblement équilibrée autour de quatre origines

- La Direction générale de l'armement (DGA)
- Les trois armées et la Gendarmerie nationale
- L'industrie, notamment de défense
- Les administrations civiles, les organismes de recherche, la société civile : personnalités issues du monde politique, de la presse ou des syndicats.

La session nationale "Armement et économie de défense" intègre des auditeurs étrangers européens et américains dans le cadre de notre partenariat avec la *Dwight D. Eisenhower School for National Security and Resource Strategy*.

Contenu pédagogique

Le cycle de formation est constitué de conférences, de visites de sites militaires, industriels et de recherche, d'une mission d'étude à l'étranger et de travaux en comités.

- Les conférences portent notamment sur l'économie et l'industrie de défense, l'organisation de la France en matière de défense, de sécurité et d'équipement des forces, le rôle de l'Union européenne et de l'Otan.
- Une partie des conférences est prononcée en anglais.
- Les visites concernent à la fois des sites militaires, des sites de la DGA et des sites industriels.
- Une mission d'étude à l'étranger, hors d'Europe, permet aux auditeurs de découvrir les institutions, les organisations étatiques et industrielles, dans le domaine de la défense.
- Une mission d'étude à Bruxelles enrichit les modules relatifs à l'Europe et à l'Otan.
- Les travaux en comité sont l'occasion pour les auditeurs, au sein de comités mixant les origines et les profils, de réfléchir à des sujets relatifs à l'armement et l'économie de défense. Pour mémoire, le thème des sessions actuelles (2014/2015) de l'IHEDN est "La guerre demeure-t-elle la poursuite de la politique par d'autres moyens ou doit-elle désormais être considérée comme l'échec du politique ?".
- Un exercice de mise en situation éprouve la capacité de prise de décision en environnement complexe.

Déroulement

La session se déroule de septembre à juin, pendant environ 65 jours, habituellement les jeudis et vendredis. Les conférences et comités ont lieu sur le site de l'École militaire à Paris.

Point de contact (Inscription/Recrutement)

Secrétaire général de l'IHEDN : préfet Joël Bouchité

Assistante : Florence André

Tél. 01 44 42 47 06 – Fax : 01 44 42 31 87 – florence.andre@ihedn.fr



PREMIER MINISTRE



Institut des hautes études de défense nationale

CANDIDATURE

"Armement et économie de défense"

52^e session nationale : cycle 2015-2016

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 27 février 2015

Le dossier de candidature comprend

- Fiche de candidature (ci-dessous)
- Engagement d'assiduité (ci-dessous)
- Engagement de prise en charge et de règlement des frais d'inscription (ci-dessous)
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- 1 photo d'identité (format 3,5 cm x 4,5 cm)
- 1 photo d'identité (version électronique)
- 1 certificat de sécurité ou
- 1 dossier de demande d'habilitation composé d'une notice individuelle en trois exemplaires et de trois photos d'identité

Téléchargeable sur le site de l'Institut (www.ihedn.fr) dans la rubrique "s'inscrire à une formation"

Seuls les dossiers complets seront examinés

Les dossiers sont à retourner à l'adresse suivante

Inscription aux sessions nationales
Secrétariat de M. Joël BOUCHITE
Préfet, secrétaire général de l'IHEDN
1, place Joffre – 75700 PARIS 07 SP

Contact

Florence ANDRÉ

Assistante

Tél. 01 44 42 47 06 - Fax 01 44 42 31 87- Courriel : florence.andre@ihedn.fr



FICHE DE CANDIDATURE

PHOTO

ÉTAT CIVIL

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

Lieu de naissance (ville et pays) :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Téléphone portable : Téléphone personnel :

Courriel :

Situation de famille : Nombre d'enfant (s) :

Carte nationale d'identité n° : délivrée le :

à : par :

Passeport n° délivré le

à : par valide jusqu'au :

PROFESSION

Secteur d'activité : Fonction publique (État / hospitalière / territoriale) Privé

Fonction actuelle (précise)

.....

.....

.....

Adresse professionnelle :

.....

Ministère / Entreprise / Organisme employeur :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

Diplôme(s) et formation(s)

.....
.....

Langue(s) étrangère(s)

Le niveau d'anglais doit permettre la compréhension et la conversation courante.

1^{ère} langue : courant moyen faible
2^e langue : courant moyen faible
Autre : courant moyen faible

FONCTION ÉLECTIVE ET ASSOCIATIVE

Nature :
Lieu d'exercice du mandat électoral :
Vie associative :
Responsabilité(s) exercée(s) :

SITUATION MILITAIRE

Service national Réserve Exempté Réformé

HABILITATION

Le candidat est-il habilité à accéder aux informations classifiées de défense ? (niveau secret)

Oui Référence de la décision d'habilitation (joindre une attestation).....
 Non

Dans la négative, l'employeur a-t-il engagé une demande d'habilitation ? Oui Non

Si l'employeur n'a pas engagé de demande, celle-ci sera entreprise par l'IHEDN.

Le candidat fournira, à cet effet :

- une **notice individuelle** de sécurité, renseignée intégralement, établie en **trois exemplaires** (un original et deux photocopies), datés et **revêtus de la signature originale** du candidat,
- **trois photographies d'identité originales** (non scannées), identiques et récentes (moins d'un an).

VOTRE CANDIDATURE

S'agit-il de votre

1^{ère} candidature ?

Renouvellement de candidature ?^e candidature

Quelle session ? :

Votre démarche est-elle

Personnelle ?

Professionnelle ?

Les deux ?

Avez-vous déjà participé à une formation de l'IHEDN ?

Oui

Non

Si oui, laquelle ? :

Comment avez-vous pris connaissance des formations de l'IHEDN ?

Par la presse, précisez :

Par Internet

Par l'une de nos conférences publiques "Lundis de l'IHedn"

Par le site IHEDN

Par la hiérarchie de l'entreprise / institution

Par un(e) ancien(ne) participant(e) à l'une des formations de l'IHEDN / Nom :

Autre / Précisez :

Comment avez-vous été sensibilisé aux questions d'armement et d'économie de défense ?

.....
.....
.....
.....
.....



ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE DES DROITS D'INSCRIPTION

(à remplir obligatoirement)

Entité assurant le financement de la formation

Ministère / Entreprise / Organisme employeur / Organisme financeur (AFDAS, AGEFOS...) :

.....
.....

Le candidat lui-même (autofinancement) :

Adresse :

.....

Coordonnées (tél., courriel) :

Service prenant en charge les droits d'inscription (service payeur)

Intitulé :

Adresse :

.....

Coordonnées (tél., courriel) :

Coordonnées de la personne à qui sera adressée la facture

Nom, prénom :

Adresse :

.....

Coordonnées (tél., courriel) :

Personne ayant qualité pour engager la prise en charge financière et régler les droits d'inscription

Je, soussigné(e),

agissant en qualité de

m'engage à prendre en charge et régler les droits d'inscription à la 52^e session nationale "Armement et économie de défense" de l'IHEDN, d'un montant de *(en toutes lettres)* dès

l'acceptation de la candidature de : M. /Mme *(prénom, nom)*

Fait à.....le.....

Signature (et cachet de l'organisme)

Les droits d'inscription sont fixés comme suit, selon le statut de l'auditeur ou la qualité de son employeur :

- Entreprises et établissements publics de plus de 10 000 salariés	15 000 €
- Entreprises et établissements publics de 1 000 à 10 000 salariés, grands groupes de presse et de médias	10 000 €
- Entreprises et établissements publics de 250 à 1 000 salariés	7 000 €
- Entreprises et établissements publics de moins de 250 salariés (dont professions libérales)	3 500 €
- Les trois fonctions publiques, les élus nationaux et locaux, les chambres consulaires et les diplomates	3 500 €
- Ministère de la Défense	Tarifs sous convention*
- Militaires étrangers	Tarifs défense*
- Associations et organisations professionnelles	3 500 €
- Journalistes <i>indépendants</i> et presse locale	3 500 €
- Représentants des cultes et syndicats	1 000 €

* 5500€ en 2014-2015 pour la 51^e session nationale « Armement et économie de défense »

L'IHEDN prend en charge les auditeurs, à partir de l'École militaire, pour tous les déplacements et missions d'étude.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré

**Les droits d'inscription devront être impérativement acquittés
dans le mois qui suit le début de la formation.**

Toute session débutée est due dans son intégralité.

Nota

- La contribution aux droits d'inscription peut être prise sur les crédits de formation ;
- Sur demande de l'employeur ou du candidat, une convention de formation professionnelle pourra être établie ;
- Les organismes travaillant sur bons de commande devront l'adresser à l'Institut dès parution de l'arrêté du Premier ministre portant désignation des auditeurs ;
- En cas d'appel à un organisme extérieur (AFDAS, AGEFOS...) pour le financement, le contrat de prestation de service devra être adressé à l'IHEDN dès l'accord conclu.